

# Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -

## Séance du 18 mars 2016

Nombre de membres :	Date de la convocation	: 11 février 2016
- du Conseil Municipal : 19	Date d'affichage	: 11 février 2016
- en exercice : 19		
- qui ont pris part à la délibération : 18		

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, Raphaële COURTIAL, Anne DESBRUS, Martine FINIELS, Iris PONS, Marie-Josèphe REYNAUD, Isabelle SALLES, Bernadette TRAVERSIER, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO, Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE, Jean-Pierre MAISONNIAC.

Procuration de :

- Madame Danielle SAGNES à Madame Bernadette TRAVERSIER
- Madame Anne-Marie DELARBRE à Madame Isabelle SALLES
- Monsieur Frank de PIERREFEU à Monsieur Jean-Pierre MAISONNIAC

Absent :

- Monsieur Gérard NONY

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CHASTAGNARET

Le vendredi dix-huit mars deux mille seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine FINIELS, Maire.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Monsieur Olivier CHASTAGNARET.

### 2. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 février 2016

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 février 2016.

Aucune remarque n'est formulée.

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 17 voix pour et 1 abstention (Monsieur Jean-Pierre MAISONNIAC car absent le jour de ce conseil), approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 février 2016.

Le conseil municipal en prend acte.

### 3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Madame le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de fonctions.

Il s'agit de la décision :

- De ne pas exercer le droit de préemption sur les parcelles :
- AZ 692 et 694 sise 30 avenue Vincent

Le conseil municipal en prend acte.

### 4. Subvention exceptionnelle pour « la chasse aux œufs » des Ecoles Publiques de Vernoux

Madame le maire informe l'assemblée que le sou des Ecoles de Vernoux organise sa traditionnelle « chasse aux œufs », le 28 mars 2016. Cette année cette manifestation se tiendra sur le site du lac aux Ramiers. Pour les enfants de 8 ans et moins, des œufs seront éparpillés, cachés dans l'herbe et buissons, pour les enfants de plus de 8 ans, une course d'orientation sera organisée et tous seront récompensés par une distribution d'œufs en chocolat. La participation à cette journée est gratuite et ouverte à tous.

Le sou des écoles demande une participation financière à la Commune d'un montant de 150,00 € (cent cinquante euros).

Madame Marie-Josèphe REYNAUD fait remarquer cette demande pourrait être intégrée dans leur dossier de demande de subvention annuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions (Mesdames R.Courtial, M.-J Reynaud, Messieurs F.de Pierrefeu et J.P. Maisonnias) décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150,00 € pour la « chasse aux œufs » organisée par le sou des écoles.

### 5. Demande d'aide pour un voyage scolaire

Madame le Maire présente au conseil municipal, une demande formulée par le Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole Privé de Lamastre dans le cadre d'un voyage scolaire en Espagne du 09 au 13 mai 2016.

Un enfant, domicilié à Vernoux-en-Vivarais, est concerné par ce voyage.

Madame le Maire précise que :

Le coût total du séjour par enfant s'élève à	: 320,00 €
- Une participation de l'association de Parents d'élèves	: 20,00 €
Soit un montant restant à financer par élève de	: 300,00 €

Madame le Maire propose le versement d'une aide de 60,00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- alloue et autorise le mandatement d'une subvention de soixante euros (60,00 €) au lycée d'Enseignement Professionnel Agricole Privé de Lamastre pour le voyage scolaire d'Espagne.

## **6. Convention « Brigade Verte avec Tremplin Environnement et Tremplin Insertion Chantiers » pour l'année 2016**

Madame le Maire propose de reconduire le partenariat avec Tremplin Insertion Chantiers.

Madame le Maire précise qu'il convient de signer la convention avec le Tremplin Environnement et Tremplin Insertion Chantiers pour l'intervention d'une brigade verte pour 2 semaines (semaines n°30 et 41) et que les tarifs d'intervention hebdomadaire d'une équipe de travail s'élève à 2.090,00 €TTC par semaine.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter les services de Tremplin Insertion Chantiers pour une période de 2 semaines au titre de l'année 2016.

## **7. Fixation des taux des taxes locales**

Madame le Maire invite l'assemblée à fixer les taux d'imposition pour l'année 2016, de la taxe d'habitation et des taxes sur le foncier bâti et non bâti.

Madame le Maire indique que le montant des bases pour l'année 2016 s'élève à :

- 2 129 000 pour la taxe d'habitation
- 1 846 000 pour la taxe sur le foncier bâti
- 65 700 pour la taxe sur le foncier non bâti

Soit un produit de 618 154 €, si les taux sont maintenus correspondant à :

- 224 184 € pour la taxe d'habitation
- 359 970 pour la taxe sur le foncier bâti
- 34 000 pour la taxe sur le foncier non bâti

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour, 4 contres (Mesdames Raphaële Courtial et Marie-Josèphe Reynaud, Messieurs Jean-Pierre Maissonniac et Franck de Pierrefeu):

- décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016, soit :
  - 10,53 % pour la taxe d'habitation ;
  - 19,50 % pour la taxe sur le foncier bâti ;
  - 51,75 % pour la taxe sur le foncier non bâti

## 8. Comptes Administratifs 2015

Monsieur Yohan BLANCHARD présente à l'assemblée le compte administratif du budget lotissement et le budget général.

L'assemblée après avoir examiné statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget lotissement.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de	0.00 €
- un déficit de	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### BUDGET LOTISSEMENT

#### Résultat de fonctionnement

##### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 €

##### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 €

##### **C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser) **0.00 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -221 100.41 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

**Besoin de financement F** =D+E **0.00 €**

**AFFECTATION = C** =G+H **0.00 €**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement** 0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2)** 0.00 €

**DEFICIT REPORTE D 002 (5)** 0.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal (Madame le Maire ne prend pas part au vote), à 13 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Raphaële Courtial et Marie-Josèphe Reynaud, Messieurs Jean-Pierre Maisonnac et Franck de Pierrefeu) approuve le compte administratif 2015 concernant le budget lotissement.

L'assemblée après avoir examiné statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget général.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 463 997.63 €
- un déficit de 0.00 €

Vu la demande du trésorier en date du 04 mars 2016, de régulariser l'erreur sur l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015, d'un montant de 0.58€, il convient donc de reporter la somme de 463 997.05 €, de plus il est nécessaire de régulariser 394,07 € (excédent d'investissement) et de reporter 68 845,11 € en solde d'exécution d'investissement.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### **BUDGET GENERAL**

#### **Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	260 601.06 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	203 396.57 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	<b>463 997.05 €</b>
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	68 847.11 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	343 837.45 €

<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>463 997.05 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		463 997.05 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal (Madame le Maire ne prend pas part au vote), à 13 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Raphaële Courtial et Marie-Josèphe Reynaud, Messieurs Jean-Pierre Maisonnaic « qui salue l'effort d'avoir tenu le budget » et Franck de Pierrefeu) approuve le compte administratif 2015 concernant le budget général.

## 9. Budget Primitif 2016

Monsieur Yohan BLANCHARD, Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif pour l'exercice 2016.

### I- **Concernant le budget général :**

#### a) Pour la section de fonctionnement :

##### **Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :**

###### - **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Les prévisions liées aux charges à caractère général sont augmentées de 2,60% par rapport à l'exercice 2015

###### - **Chapitre 012 - Charges de personnel**

Hausse de 5,80%, due au remboursement de la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux pour des heures effectuées en 2015

###### - **Chapitre 014 – Reversement et restitution des contributions directes**

Baisse de 72,00 % due au transfert de la compétence voirie de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux à la Commune

###### - **Chapitre 65 - Charges de gestion courante :** Une hausse de 5,00% dû en parti à la ligne des transports en communs CITEA

###### - **Chapitre 66 - Charges financières :** baisse des intérêts d'emprunts par rapport à 2015 ;

###### - **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :** prévision d'annulation de titres de frais de fonctionnement des écoles pour la Commune de Silhac

###### - **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :** vente de la maison « place Louis Rioufol »

##### **Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement :**

###### - **Chapitre 70 – Produit de gestion courante :** Remboursements d'un salarié dû à sa délégation syndicale

###### - **Chapitre 73 – Impôts et taxe :** Stabilisation des taux des 3 taxes sur l'habitation, le foncier bâti non bâti, légère augmentation de la base (1,45 %) par rapport à 2015 donc un produit en hausse ;

###### - **Chapitre 74 :** Baisse des dotations de l'Etat

#### b) Pour la section d'investissement :

##### **Il est prévu en dépenses d'investissement :**

**Au chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :** augmentation du capital dû au paiement des intérêts (chapitre 66)

**Au chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :** frais pour les études d'aménagement des bâtiments pour l'accès aux personnes à mobilités réduites, étude aménagement place du Temple, Voie Douce avenue de Baschi, Arrêt car place Laffont, Château des Pêcheurs et Mairie.

##### **Au chapitre 21 – Immobilisations corporelles :**

- rocaille Place du temple, terrain avenue de Baschi (article 2111)
- agencement et aménagement du Géosite du Bois du Four (article 2128)
- panneaux photovoltaïques école élémentaire (article 21312)
- accessibilité bâtiments communaux (article 2135)
- Programme 2016 création et aménagement d'une voie douce avenue de Baschi et sécurisation de l'arrêt de car place Laffont (article 2151)
- travaux de voirie (article 2152)
- réseaux eaux pluviales (rues Rosalie Combiér, des écoles, du Temple « article 21538 »)
- borne incendie (article 21568)
- illuminations de Noël et borne de recharge électrique (article 21578)
- œuvres d'arts (article 2161)
- tablettes école élémentaire + mobilier bureautique (article 2183),
- panneaux d'information, radar pédagogique et manuels scolaires (article 2184)
- la somme de 162 011,67 € inscrite à l'article 21841 permet l'équilibre du budget ;

##### **Au chapitre 23 – Immobilisations en cours :**

- aménagement de la place du temple (article 2313-0000),

## **Il est prévu en recettes d'investissement :**

- La perception du Fonds de Compensation de TVA correspondant aux dépenses constatées dans le compte administratif 2015 (chapitre 010),
- Les subventions attendues : voie douce, sécurisation arrêt de car, réseaux d'eaux pluviales, géosite, dégâts d'orage (chapitre 13 – Subventions d'investissement),
- produit de cession vente de la maison de la « place Louis Rioufol »,
- emprunt (chapitre 16)

### **II- Concernant le budget Lotissement**

Ce budget prévoit :

- en dépenses : honoraires et travaux pour l'aménagement du lotissement Siveyrac II;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte la proposition de budget primitif pour l'exercice 2016

#### **- Pour le budget général :**

- Dépenses de fonctionnement  
Chapitres 011,012, 014, 65, 66, 67 et 042 : 14 voix pour et 4 contres Mesdames Raphaële Courtial et Marie-Josèphe Reynaud, Messieurs Jean-Pierre Maisonnias et Franck de Pierrefeu.
  - Recettes de fonctionnement : 14 voix pour et 4 contres Mesdames Raphaële Courtial et Marie-Josèphe Reynaud, Messieurs Jean-Pierre Maisonnias et Franck de Pierrefeu. pour l'ensemble des chapitres.
  - Dépenses d'investissement : 14 voix pour et 4 contres Mesdames Raphaële Courtial et Marie-Josèphe Reynaud, Messieurs Jean-Pierre Maisonnias et Franck de Pierrefeu.
  - Recettes d'investissement : 14 voix pour et 4 contres Mesdames Raphaële Courtial et Marie-Josèphe Reynaud, Messieurs Jean-Pierre Maisonnias et Franck de Pierrefeu.
- **Pour le budget lotissement** : 14 voix pour et 4 contres (Mesdames Raphaële Courtial et Marie-Josèphe Reynaud, Messieurs Jean-Pierre Maisonnias et Franck de Pierrefeu).

## **Questions diverses**

### **- Information panneaux photovoltaïques école élémentaire publique**

#### **- Réserves sur terrain en dessous de Gamm'vert :**

Lors de la réalisation du PLU, un emplacement réservé d'une contenance de 211m<sup>2</sup> a été mis sur la parcelle cadastré AZ 45, pour un projet d'aménagement de carrefour.

L'entreprise FELIX a acquis la totalité de cette parcelle et afin de pouvoir faciliter le trafic des poids lourds au virage du chemin de la scierie, elle est d'accord pour nous céder à titre gracieux, une petite partie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire :

- à signer l'acte notarial de cession à titre gracieux d'une partie de la parcelle AZ 45

- à lever l'emplacement réservé tel qu'il apparait sur le plan du PLU uniquement sur la parcelle susnommée.

#### **- Acquisition par la Commune de l'immeuble cadastré AZ 256**

Madame le maire informe le conseil municipal que l'immeuble cadastré AZ 256 appartenant à Madame Hélène CLARET est en vente. Madame le Maire propose l'acquisition de celui-ci et demande l'autorisation à l'assemblée d'entamer les démarches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'intérêt pour la Commune de se porter acquéreur de l'immeuble référencé au cadastre sous la référence AZ 256, sis 23 rue Simon Vialet, appartenant à Madame Hélène CLARET, et autorise Madame le maire à entamer toutes démarches pour mener à bien ce projet.

## **Fin de séance à 23h15.**